



Vie municipale

Que faire de son sapin après les fêtes ?

Il est désormais temps de se séparer de votre conifère ! Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à vous.

Publié le 3 janvier 2024

La plus simple consiste à déposer votre sapin dans l'une des déchetteries de la Métropole, où il sera transformé en compost.

Vous pouvez également déposer votre sapin du vendredi 5 au dimanche 14 janvier sur le parking Kléber (rue du 8 mai 1945).



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence